

DATES ET HORAIRES RENTREE 2022

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE RENTREE

Document à conserver

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE

➤ **Rentrée des classes de SECONDES**

Accueil à 8 heures par le professeur principal et l'équipe pédagogique (jusqu'à 12 h)

Entretiens d'accueil de 13h30 à 17h00 et le vendredi 2 septembre de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

➤ **Rentrée des classes de 1^{ère} ST2S et 1^{ère} STD2A**

Accueil à 13 h 30 par le professeur principal et l'équipe pédagogique (jusqu'à 16h)

Entretiens d'accueil le vendredi 2 septembre de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures

Entretiens d'accueil – obligatoires pour les classes de 2^{nde} – 1^{ère} ST2S et STD2A :

Chaque élève sera reçu par deux enseignants de l'équipe pédagogique pour une durée de 20 minutes . La date et l'horaire seront communiqués à chaque élève par le professeur principal (du jeudi 1^{er}/09/ au vendredi 2/09 17h)

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

➤ **Rentrée des classes de 1^{ères} générales et des classes POST-BAC**

Accueil de 8 h à 12 h par le professeur principal et les professeurs.

➤ **Rentrée de la classe Prépa IEP à 10 h**

➤ **Rentrée des classes de Terminales à 14 h**

Les classes de 2^{nde} , 1^{ère} ST2S et 1^{ère} ST2A ont les entretiens d'accueil.

LES COURS débuteront le LUNDI 5 SEPTEMBRE POUR TOUS LES NIVEAUX dès 8 h

La demi-pension fonctionnera à partir du **Judi 1^{er} septembre** pour les internes : **2^{nde} / 1^{ère} ST2S / 1^{ère} STD2A.**

INTERNES : L'installation des internes dans les dortoirs aura lieu le :

- **Mercredi 31 août à 17 heures pour les classes de secondes, 1^{ère} ST2S et 1^{ère} STD2A**
- **Judi 1er septembre à 17 heures pour les classes de 1^{ères} générales et toutes classes de terminales.**

INTERNAT

Le règlement de l'internat a été remis aux familles des élèves qui sollicitent une place d'interne. Il est rappelé qu'un CORRESPONDANT EST FORTEMENT RECOMMANDE, son nom, prénom, adresse et téléphone devront être communiqués. Ce correspondant doit pouvoir héberger l'interne en cas de besoin.

Dans le cas où la famille n'a pas de correspondant, elle s'engage à venir chercher son enfant à tout moment en cas de problème : maladie, fermeture de l'internat...

REGIME

Tout changement dans le mode d'hébergement en cours d'année doit être signalé et justifié auprès de l'intendance et **ne peut se faire qu'en début d'un trimestre.** (Voir le chapitre I sur le fonctionnement du lycée dans le règlement intérieur qui vous sera remis à la rentrée).

L'accès au restaurant s'effectue à l'aide de la Carte Jeune.

BOURSIERS

Les **NOUVEAUX BOURSIERS** devront déposer **le JOUR de l'INSCRIPTION** le document intitulé : "**NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE BOURSE NATIONALE**" qu'ils auront reçue de l'Inspection Académique, ou la notification du CROUS pour les étudiants.

EMPLOI DU TEMPS DES ELEVES ET SUIVI DE LEUR TRAVAIL SCOLAIRE

Dès le jour de la rentrée votre enfant recevra son emploi du temps et toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du Lycée. Des rencontres avec les professeurs de la classe sont organisées durant l'année scolaire pour les classes de secondes, premières et terminales (les classes de secondes auront une réunion de rentrée en supplément). Nous conseillons aux parents d'y participer et de répondre aux rencontres sollicitées par le professeur principal.

Chaque trimestre, les parents sont destinataires d'un bulletin trimestriel qui leur communique le bilan scolaire de l'élève.

Nous attirons l'attention des parents sur l'assiduité des élèves : l'absentéisme est la 1^{ère} cause d'échec des lycéens . Le ou la conseillère principale d'éducation vous contactera en cas de manquement à cette obligation

ENT : des codes d'accès vous seront remis courant septembre afin que vous puissiez vous connecter à l'ENT du lycée et consulter régulièrement les notes, absences et informations relatives à l'établissement : <http://rive-gauche.entmip.fr> . En cas de perte de ce code , vous pouvez contacter par mail stephane.haon@ac-toulouse.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES *(ne concerne pas l'enseignement supérieur)*

Le Conseil Général de la Haute-Garonne accorde la gratuité des transports scolaires aux élèves qui habitent à plus d'un kilomètre de l'établissement dans lequel ils sont affectés : un seul aller-retour par jour.

Pour établir une **1^{ère} demande**, connectez-vous sur le site du conseil départemental de la Haute-Garonne www.haute-garonne.fr

CARTE JEUNE *(pour tous les élèves et les étudiants)*

Cette carte nominative accompagne chaque jeune tout au long de la scolarité ou de sa formation.

La demande doit être faite sur le site www.cartejeune.laregion.fr seulement pour les nouveaux élèves (également pour les cartes perdues).

Elle est indispensable car elle permet l'accès à l'établissement et à la demi-pension.

La carte jeune est à conserver d'une année sur l'autre.

ASSURANCE SCOLAIRE

Il est fortement conseillé aux parents de contracter une **ASSURANCE SCOLAIRE COMPLEMENTAIRE** (soit auprès des Associations de parents d'élèves à la rentrée, soit par l'intermédiaire d'une autre société d'assurance de leur choix). L'attestation d'assurance sera relevée à la rentrée par les professeurs principaux. Vous vérifierez que les élèves âgés de 20 ans restent bien couverts par votre assurance maladie.

Pour les sorties scolaires, l'adhésion à la Maison des Lycéens comprend une assurance.

PsyEN : La psychologue de l'éducation peut recevoir votre enfant afin d'évoquer des difficultés personnelles ou pour élaborer son projet d'orientation . Elle reçoit **dans son bureau Bâtiment A**, selon l'horaire affiché sur la porte après la rentrée. Prendre rendez-vous auprès du CDI.

PROBLEMES PARTICULIERS

Toute modification dans la situation de l'élève (changement d'adresse, de régime, de situation familiale, etc ...) devra être signalée par écrit au LYCEE, Secrétariat du Proviseur-Adjoint dans les meilleurs délais.

**CERTIFICATS DE SCOLARITE : ILS SERONT DISTRIBUÉS AUX ÉLÈVES
DANS LA QUINZAINES SUIVANT LA RENTRÉE.**

Le Proviseur

